

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST**

Affiché le 7 mai 2024

Nombre de membres :	
en exercice	18
présents	12
votants	15

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 18 janvier à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2024.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Nicolas Simon, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Michèle Hallier, Philippe Grosset, Catherine Hallier, Valérie Richard, Denis Jannot, Nolwenn Niol Lanoë, Erwan Perrot.

Absents excusés : Bénédicte Harostéguy, Philippe Clément (pouvoir Nadège Niel), Annaïg Colombe, Bastien Cretté, Catherine Boudet (pouvoir Valérie Richard), Élisabeth Sicot (pouvoir Michèle Hallier).

Absents :

Secrétaire de séance : Nicolas Simon.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00. Monsieur le maire propose au conseil municipal de nommer un secrétaire de séance. Monsieur Nicolas Simon est nommé secrétaire de séance. Puis il est passé à l'ordre du jour.

- 1) Vote du procès-verbal de la réunion précédente (du 13 décembre 2023).

Délibération numéro : 20240101A

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2023.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédente en date du 13 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2023,
- D'autoriser sa signature par le maire et le secrétaire de séance.

- 2) Création d'un espace d'activités entre la rue du chandelier et l'impasse de la mulotière.

Délibération numéro : 20240102A

Objet : Création d'un espace d'activités en plein air, demandes de subventions.

Un Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de création d'un espace d'activités en plein air. Il est prévu que cet espace d'activité soit construit sur un terrain communal situé entre la rue du chandelier et l'impasse de la mulotière.

Ce projet s'adresse à toute la population, à toutes les classes d'âge et proposera des activités variées, ludique et sportives pour tous les niveaux. Ce projet est également réfléchi comme un lieu de rencontre et de convivialité.

Les travaux pourront être effectués en faisant appel à des entreprises, mais certains travaux pourront être réalisés en régie par les services communaux.

Les installations projetées seront des jeux, des installations d'activités physiques, des installations de pique-nique, des installations d'activités culturelles.

Le plan de financement ci-dessous indique les postes de dépenses ainsi que les subventions envisagées.

Espace activités plein air (montage entreprise)				
Plan de financement pour une demande de subvention auprès du Département du Morbihan et de la DETR				
Matériel	Prix HT	Financements	Taux	Commune
Parcours acrobatique en hauteur, une tyrolienne et deux balançoires (Escapades verticales)	12 125,00 €	Département	20%	19 333,68 €
Visite d'un expert forestier pour valider la bonne santé des arbres.	800,00 €	DETR	40%	38 667,36 €
L'élagage des arbres 1h (Employés communaux)	25,27 €	Autofinancement	40%	38 667,36 €
Terrassement 19h à 25€27 (employés communaux)	480,13 €			
La pose de rondins de bois sur tout le tracé du parcours d'une hauteur de 30 cm et le remplissage de copeaux de bois. 29h à 25€27 (employés communaux)	732,83 €			
Location de la pelle	1 208,50 €			
Fabrication de trois tables de pique-nique, de deux bancs et d'un kiosque. Main d'œuvre (Chantiers natures Redon Agglo)	2 932,00 €			
Bois pour le Kiosque réalisé par les chantiers natures (Woodstone)	1 857,69 €			
Dalle de béton pour les 3 tables de pique-nique et table de tennis de table (Employés communaux)	2 084,21 €			
Main d'œuvre pour la Dalle de béton 10h à 25€27	252,70 €			
Table de tennis de table extérieure	1 746,75 €			
Bois aire de jeux (Woodstone Épaillard)	2 715,33 €			
Structures de jeux pour enfants avec le montage (Mefran)	69 708,00 €			
Total	96 668,41 €	Total		96 668,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté,
- approuve le plan de financement présenté,
- charge Monsieur le maire de solliciter les subventions,
- charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires et lui donne tous les pouvoirs.

3) Redon Agglomération, avenant CANEL

Délibération numéro : 20240103A

Objet : Redon Agglomération Bretagne Sud - Prestations de service « cartable numérique de l' élu » Avenant à la convention CANEL.

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant à la convention CANEL qui porte sur la révision de la participation financière de la commune.

Monsieur le maire rappelle cette convention qui permet de gérer et de mettre à disposition des conseillers communautaires un cartable numérique. Celui-ci permet aux bénéficiaires de disposer à tout moment et en tous lieux d'un véritable bureau en mobilité, sécurisé.

La convention se compose :

- D'une partie matérielle (ordinateur portable), dont l'achat a été supporté à 100% par REDON agglomération ;
- D'une partie logicielle, dont le coût est supporté par la commune;
- Et d'une partie prestations de service, dont le coût est également supporté par la commune.

REDON Agglomération sollicite le versement de la participation communale en une seule fois et fait parvenir le titre de recette avant le 1^{er} décembre à la commune.

Suite aux différents devis examinés récemment par la direction des systèmes d'information de Redon Agglomération Bretagne Sud, cette participation, pour 2023, est réajustée en tenant compte de nouveaux tarifs :

	Anciens tarifs	Nouveaux montants
Logiciel antivirus (1)	19,00 €	0,00 €
Logiciel antispam	23,00 €	18,86 €
Logiciel d'administration Workspace One	69,00 €	76,97 €
Logiciel bureautique Office 365 business standard	151,00 €	143,57 €
Prestation maintenance logicielle	139,00 €	139,00 €
Prestation d'assistance utilisateur	104,00 €	104,00 €
Total	505,00 €	482,40 €

La DSI a privilégié l'utilisation de l'antivirus Windows Defender, très performant et inclus dans le système d'exploitation de l'ordinateur portable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention CANEL qui porte sur la révision de la participation financière de la commune ;
- autorise Monsieur le maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à cette décision il lui donne tous les pouvoirs.

4) Redon Agglomération, projet agricole et alimentaire de territoire.

Délibération numéro : 20240104A

Objet : Redon Agglomération Bretagne-Sud - Projet Agricole et Alimentaire de Territoire.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que Redon agglomération Bretagne sud porte depuis 2017 un Programme Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) qui vise à « Faire du pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables ». Suite à la présentation faite en Conférence des Maires en décembre dernier, l'agglomération lance un appel à participation pour élargir la Gouvernance Agricole et Alimentaire (GAAT) de son PAAT.

Il est fait appel aux élus et aux habitants de la commune afin de s'engager dans la gouvernance agricole et alimentaire du territoire. Cet engagement se fait dans le cadre de la charte et du programme agricole et alimentaire de territoire. Il s'agit de participer aux travaux de la gouvernance agricole et alimentaire de territoire, de participer à des réunions et à des groupes de réflexion. Mais les décisions finales reviendront à Redon agglomération Bretagne Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte la charte du programme agricole et alimentaire territorial (PAAT),
- Nomme monsieur Pierrick Le Boterff, maire de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust, à la gouvernance agricole et alimentaire de territoire (GAAT),
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires et lui donne tous les pouvoirs.

5) Décision modificative.

Délibération numéro : 20240105A

Objet : Décision modificative numéro 5, budget communal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la décision modificative numéro 5 ci-dessous sur le budget communal.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte 615231	100 000,00 €	Compte 73224	100 000,00 €
Total	100 000,00 €	Total	100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte cette décision modificative numéro 5 sur le budget communal,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires et lui donne tous les pouvoirs.

6) Questions diverses.

Lotissement de la Croix Gaudin : Morbihan Habitat a présenté le visuel des panneaux publicitaires pour la vente des nouveaux lots dans le lotissement. Le conseil municipal a adopté ce visuel. Morbihan Habitat a aussi contacté la commune au sujet des emplacements des poses. Il est proposé à Morbihan Habitat de poser un panneau contre le mur des dépendances de la salle Jules Ferry. Ce panneau sera visible en arrivant de Redon. En ce qui concerne le 2^e emplacement, il est proposé un panneau avec 2 faces. Ce 2^e panneau étant posé rue de Redon, au niveau de la croix située entre la salle Jules Ferry et l'ensemble polyvalent. Il y aura ainsi une face visible en quittant le bourg et l'autre face visible en entrant dans le bourg.

Présentation de la vidéo « Rétrospective 2023 » qui sera diffusée lors des vœux le 21 janvier 2024.

Préparation des vœux.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Nicolas Simon

Pierrick Le Boterff.

